

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_195****CONVENTION TRIPARTITE POUR LE MODULE ITINERANT D'ACCOMPAGNEMENT**
AU MIEUX MANGER

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Depuis 2021, la Fédération des banques alimentaires a lancé le programme "Bons gestes, bonnes assiettes". Dans ce cadre, la Banque Alimentaire de Paris Ile-de-France (BAPIF) déploie le Module Itinérant d'Accompagnement au Mieux Manger (MIAMM), un programme de sensibilisation et d'accompagnement au mieux manger qui répond à trois enjeux principaux :

- sensibiliser à l'impact de l'alimentation sur la santé ;
- fournir des clés simples et accessibles pour mieux manger au quotidien, même dans des situations de vie difficiles ;
- renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et favoriser la confiance des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

La BAPIF accompagne les associations partenaires volontaires en proposant des cycles d'ateliers pratiques, pédagogiques et conviviaux.

Chaque atelier MIAMM se déroule en trois temps :

- un temps d'échanges et de transmission de connaissances ;
- un temps pratique de cuisine collaborative ;
- un temps de déjeuner convivial, permettant de valoriser les produits distribués tout en tenant compte des contraintes des participants.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la Ville de Chatou met à disposition le local de l'espace Gambetta du Centre socioculturel.

Les bénéficiaires seront sélectionnés par la Croix-Rouge Française (CRF) parmi les usagers de l'épicerie sociale, qui assurera le lien entre la BAPIF et les participants.

Un objectif pour la Ville est de poursuivre ces ateliers après la convention, sous des formats adaptés et évolutifs.

La présente convention a pour objet de définir les responsabilités de chacune des parties dans l'organisation et la conduite de ces ateliers.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Inclusion, Handicap, Santé du 8 octobre 2025,

Considérant le constat des gestionnaires de l'épicerie sociale qu'un certain nombre de produits diététiquement intéressants sont délaissés par les usagers,

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire bénéficier de ce dispositif aux usagers de l'épicerie sociale dans le cadre de la sensibilisation au mieux manger,

Considérant la nécessité, pour la mise en œuvre du module itinérant d'accompagnement au mieux manger (MIAMM), de signer une convention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat dans le cadre du module itinérant d'accompagnement au mieux manger,

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 078-217801463-20251128-DEL_2025_195-DE



- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et ses avenants ultérieurs.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :
Véronique FABIEN-SOULE

Publiée le : 01/12/2025